

Longueur parcours
► 2^{ème} catégorie : 3,0 Km



**AAPPMA «La Truite»
de BUCILLY**
Actualisation : Saison 2026

Légende cartographie

Cours d'eau de 1^{re} catégorie piscicole

Linéaire réservé (pêche interdite)

Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA

Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

La pêche n'est pas autorisée des deux berges (propriétés privées).
Les linéaires de couleur rouge ne font pas partie des lots gérés par l'AAPPMA, la pêche y est interdite.

